



Abus de faiblesse sur personne influencable

Par **sonia28500**, le **08/05/2016** à **22:56**

Bonjour,

Depuis que mon papa est décédé il y a 8 ans, ma maman reçoit régulièrement la visite d'entreprises et a fait des travaux dans la maison dont elle n'avait pas besoin. Le dernier en date, que ma soeur et moi avons découvert aujourd'hui, est une pompe à chaleur.

Elle nous a avoué aujourd'hui avoir au moins 500 € de crédits pour les travaux effectués (et c'est peut-être plus !).

Bien qu'elle nous ait promis à chaque fois qu'elle ne recommencerait plus. Je dois avouer que nous ne la croyons plus et que nous ne savons plus quoi faire car elle n'écoute pas nos conseils et nous habitons à 1h de chez elle donc nous ne voyons pas tout.

Que pouvons nous faire pour annuler les travaux (surtout cette pompe à chaleur) et ensuite pour que cela ne recommence pas. Aujourd'hui, j'étais tellement en colère que je l'ai menacé de la mettre sous tutelle. Ma maman n'a que 67 ans mais elle est très influençable : c'était mon papa qui gérait tout.

Merci par avance pour vos réponses car nous ne savons plus quoi faire et vers qui se tourner.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **09/05/2016** à **11:19**

Bonjour,

malheureusement si votre maman est reconnue comme ayant toute sa tête je ne crois pas que vous puissiez faire grand chose !? Si elle accepte une mise sous tutelle, là oui ! mais ce ne sera pas rétroactif...